

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 486 500

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 15256**

(54) Chapeau de distribution à embout cassable pour flacons.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 47/36, 41/40.

(22) Date de dépôt 9 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 2 du 15-1-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : L'OREAL, résidant en France.

(72) Invention de : Antonin Goncalves.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jacques Peusset, conseil en brevets,
3, square de Maubeuge, 75009 Paris.

CHAPEAU DE DISTRIBUTION A EMBOUT CASSABLE POUR FLACONS

On sait que, notamment dans le domaine cosmétique, les flacons sont le plus souvent associés à des chapeaux de distribution réalisés d'une seule pièce en matière plastique moulée.

- 5 De tels chapeaux de distribution peuvent être fixés de façon sensiblement irréversible, par encliquetage sur le goulot des flacons. Ils sont avantageusement équipés d'un embout cassable se présentant généralement sous la forme d'un cône ou d'un doigt de gant de plus petite section que la section du goulot de flacon. De tels embouts se terminent par une extrémité libre arrachable raccordée par une zone de paroi affaiblie qui détermine l'emplacement de la cassure de l'embout. Au départ, les chapeaux de distribution de ce genre assurent le bouchage hermétique des goulots des flacons sur 10 lesquels ils sont fixés ; par contre, après cassure de l'embout, ils servent à appliquer ou à distribuer le produit conditionné dans le flacon à partir de l'orifice, qui était obturé par l'extrémité arrachable de l'embout.
- 15

Toutefois, on observe qu'il n'est pratiquement pas possible d'obtenir, notamment dans le cas de chapeaux de distribution moulés en chlorure de polyvinyle, une zone de cassure de l'embout qui soit parfaitement lisse et exempte de toutes aspérités alors que cette zone de cassure va constituer le rebord de l'orifice d'écoulement du chapeau de distribution. 20

25 Un tel rebord peut être une source de coupures ou de blessures en particulier aux doigts au moment de l'application du produit conditionné dans le flacon, voire au cuir chevelu si le produit conditionné est, par exemple, une teinture capillaire.

La présente invention vise à proposer un chapeau de distribution permettant de remédier à l'inconvénient précité. 30 Selon l'invention, un fourreau rapporté est fixé, de préférence par encliquetage, autour de l'embout de distribution de façon que la zone de paroi affaiblie, qui définit le seuil de cassure de l'embout, soit disposée à l'intérieur dudit fourreau. Comme le fourreau de protection comporte au delà de la 35 zone de paroi affaiblie, un bord parfaitement lisse et arrondi, qui après la rupture de l'embout va constituer le rebord de l'orifice de distribution, le risque de blessures ou de lésions qui existait jusqu'à présent lorsqu'on mettait le 40 rebord de l'orifice d'écoulement en contact avec le revête-

ment cutané ou le cuir chevelu, se trouve ainsi écarté.

La présente invention a donc pour objet un chapeau de distribution à embout cassable, en matière plastique moulée, destiné à être fixé sur le goulot d'un flacon, l'embout saillant se terminant par une extrémité arrachable obturant l'orifice d'écoulement dudit embout, l'extrémité arrachable précitée se raccordant à l'embout par une zone périphérique de paroi affaiblie définissant le seuil de cassure de l'embout, caractérisé par le fait qu'un fourreau de protection est fixé 10 autour du chapeau de distribution de façon que la zone périphérique de paroi affaiblie de l'embout soit disposée à l'intérieur dudit fourreau.

Dans un mode préféré de réalisation le fourreau de protection est en matière plastique moulée ; il est avantagéusement en polyéthylène alors que le chapeau de distribution est en chlorure de polyvinyle ; le fourreau de protection est fixé par encliquetage autour du chapeau de distribution ; le chapeau de distribution est fixé par encliquetage sur le goulot du flacon associé ; l'embout cassable a la forme d'un doigt 20 de gant se raccordant au corps du chapeau de distribution, du côté opposé à son fond arrondi, par un plateau annulaire sur lequel vient en appui le fourreau de protection ; l'embout cassable comporte extérieurement entre le plateau annulaire et la zone périphérique de paroi affaiblie un jonc d'accrochage ; le fourreau de protection comporte intérieurement un jonc 25 d'encliquetage destiné à s'engager dans l'espace compris entre le jonc d'accrochage de l'embout et le plateau annulaire et à coopérer avec ledit jonc d'accrochage ; le fourreau de protection a sensiblement la forme d'un tronc de cône dont le diamètre croît en direction du flacon associé, l'extrémité de plus petit diamètre comportant un rebord saillant arrondi et l'extrémité de plus grand diamètre dudit fourreau comportant une collerette périphérique venant en appui sur le plateau annulaire du chapeau de distribution.

35 Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

40 - la figure unique représentée en coupe axiale un

chapeau de distribution à embout cassable selon l'invention, fixé sur le goulot d'un flacon.

En se référant au dessin, on voit que l'on a désigné par 1 un flacon en chlorure de polyvinyle destiné à contenir une dose de teinture capillaire.

Sur le goulot 2 du flacon est assujetti, de façon sensiblement irréversible, par encliquetage, un chapeau de distribution désigné par 3 dans son ensemble. Le chapeau 3 est également moulé en chlorure de polyvinyle étant donné que le contenu du flacon 1 ne peut pas être mis en contact avec des matières plastiques autres que le chlorure de polyvinyle.

Le chapeau de distribution 3 se présente sous la forme d'une pièce de révolution autour d'un axe qui est sensiblement confondu avec celui du flacon 1. Il comporte une partie cylindrique 4 de plus grand diamètre sur la partie intérieure de laquelle sont prévus, en relief, deux bourrelets périphériques d'encliquetage 5. Les deux bourrelets 5 précités sont destinés à s'engager à l'intérieur de deux gorges annulaires correspondantes pratiquées autour du goulot 2 pour assurer la fixation par encliquetage du chapeau 3 sur le goulot 2.

La partie cylindrique 4 du chapeau 3 se raccorde, par un épaulement annulaire 15, à un tronc de cône 6 dont le diamètre est croissant en direction du flacon 1. L'épaulement annulaire 15 vient sensiblement en appui sur le rebord du goulot 2 du flacon.

Le tronc de cône 6 est surmonté par un embout cassable 7 en forme de doigt de gant. L'embout cassable 7 comporte une partie arrachable 7a, et une partie non arrachable 7b raccordée au tronc de cône 6 par un plateau annulaire 8. Les deux parties 7a, 7b de l'embout sont raccordées par une zone périphérique de paroi affaiblie 9 définissant l'emplacement de la cassure de l'embout 7.

Avant la rupture de l'embout 7 le long de sa zone de paroi affaiblie 9, le chapeau de distribution 3 assure le bouchage hermétique du flacon 1. Pour distribuer la teinture capillaire conditionnée dans le flacon 1, l'utilisateur rompt l'embout 7 au niveau de sa zone de paroi affaiblie 9, de façon à libérer l'orifice d'écoulement. La zone de cassure de l'embout peut ne pas être parfaitement lisse et comporter des

aspérités risquant de blesser le cuir chevelu, lors de l'application de la teinture capillaire au moyen du chapeau de distribution 3.

Pour éviter un tel inconvénient, on a prévu de fixer autour de l'embout cassable 7 un fourreau de protection 10. Dans cet exemple, le fourreau de protection 10 est en polyéthylène ; il a la forme d'un tronc de cône dont le diamètre est croissant en direction du flacon 1. L'extrémité de plus petit diamètre du fourreau 10 se termine par un rebord 11 lisse, de forme arrondie ; sur l'extrémité de plus grand diamètre du fourreau 10 fait saillie radialement une collerette périphérique 12 venant en appui sur le plateau annulaire 8, lorsque le fourreau 10 est fixé autour de l'embout cassable 7.

Un jonc d'accrochage 13 est prévu en relief autour de la partie non arrachable 7b de l'embout 7 entre la zone de paroi affaiblie 9 et le plateau annulaire 8.

Le fourreau de protection 10 comporte intérieurement, au voisinage de sa collerette périphérique 12, un jonc d'encliquetage 14 servant à assurer la fixation sensiblement irréversible du fourreau de protection 10 autour de l'embout cassable 7. La solidarisation du fourreau de protection 10 sur le chapeau de distribution ne soulève pas de difficulté : on l'enfile autour de l'embout cassable 7 et on l'enfonce jusqu'au moment où sa collerette 12 vient en appui contre le plateau annulaire 8 et où, par déformation élastique de la paroi du fourreau, le jonc d'encliquetage 14 vient coopérer avec le jonc d'accrochage 13 à l'intérieur de l'espace compris entre le jonc d'accrochage 13 et le plateau annulaire 8.

Une fois fixé autour du chapeau de distribution 3, le fourreau de protection 10 entoure complètement la partie non arrachable 7b, la zone de paroi affaiblie 9 et la zone inférieure de la partie arrachable 7a de l'embout.

Au moment de l'emploi, l'utilisateur casse l'embout 7 le long de la zone de paroi affaiblie 9 et retire la partie 7a de l'embout hors du fourreau de protection 10. Le rebord arrondi 11 du fourreau 10, qui s'étend au delà de la zone périphérique 9, délimite l'orifice d'écoulement du chapeau de distribution 3 et ce dernier peut être appliqué par son rebord arrondi 11 directement contre le cuir chevelu, sans

aucun risque de blessure.

Il est bien entendu que le mode de réalisation ci-dessus décrit n'est aucunement limitatif et pourra donner lieu à toutes modifications désirables, sans sortir pour cela
5 du cadre de l'invention.

Revendications

- 1 - Chapeau de distribution à embout cassable, en matière plastique moulée, destiné à être fixé sur le goulot d'un flacon, l'embout saillant se terminant par une extrémité arrachable obturant l'orifice d'écoulement dudit embout, l'extrémité arrachable précitée se raccordant à l'embout par une zone périphérique de paroi affaiblie définissant l'emplacement de la cassure de l'embout, caractérisé par le fait qu'un fourreau de protection (10) est fixé autour du chapeau de distribution (3) de façon que la zone périphérique de paroi affaiblie (9) de l'embout (7) soit disposée à l'intérieur dudit fourreau (10).
- 2 - Chapeau de distribution selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le fourreau de protection (10) est en matière plastique moulée.
- 3 - Chapeau de distribution selon les revendications 1 et 2 prises simultanément, caractérisé par le fait que le fourreau de protection (10) est en polyéthylène et que le chapeau de distribution (3) est en chlorure de polyvinyle.
- 4 - Chapeau de distribution selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le fourreau de protection (10) est fixé par encliquetage autour du chapeau de distribution (3), ce dernier étant fixé par encliquetage sur le goulot (2) du flacon associé.
- 5 - Chapeau de distribution selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que l'embout cassable (7) a la forme d'un doigt de gant raccordé au corps du chapeau de distribution (3), du côté opposé à son fond arrondi, par un plateau annulaire (8) sur lequel vient en appui le fourreau de protection (10).
- 6 - Chapeau de distribution selon la revendication 5, caractérisé par le fait que l'embout cassable (7) comporte extérieurement, entre le plateau annulaire (8) et la zone périphérique de paroi affaiblie (9), un jonc d'accrochage (13).
- 7 - Chapeau de distribution selon la revendication 6, caractérisé par le fait que le fourreau de protection (10) comporte intérieurement un jonc d'encliquetage (14) destiné à s'engager dans l'espace compris entre le jonc d'accrochage (13) de l'embout et le plateau annulaire (8) et à coopérer

avec ledit jonc d'accrochage (13).

8 - Chapeau de distribution selon l'une des revendications 5 à 7, caractérisé par le fait que le fourreau de protection (10) a sensiblement la forme d'un tronc de cône,
5 dont le diamètre croît en direction du flacon (1) associé, l'extrémité de plus petit diamètre comportant un rebord saillant arrondi (11) et l'extrémité de plus grand diamètre comportant une collerette périphérique (12) venant en appui sur le plateau annulaire (8) du chapeau de distribution.

PL. UNIQUE

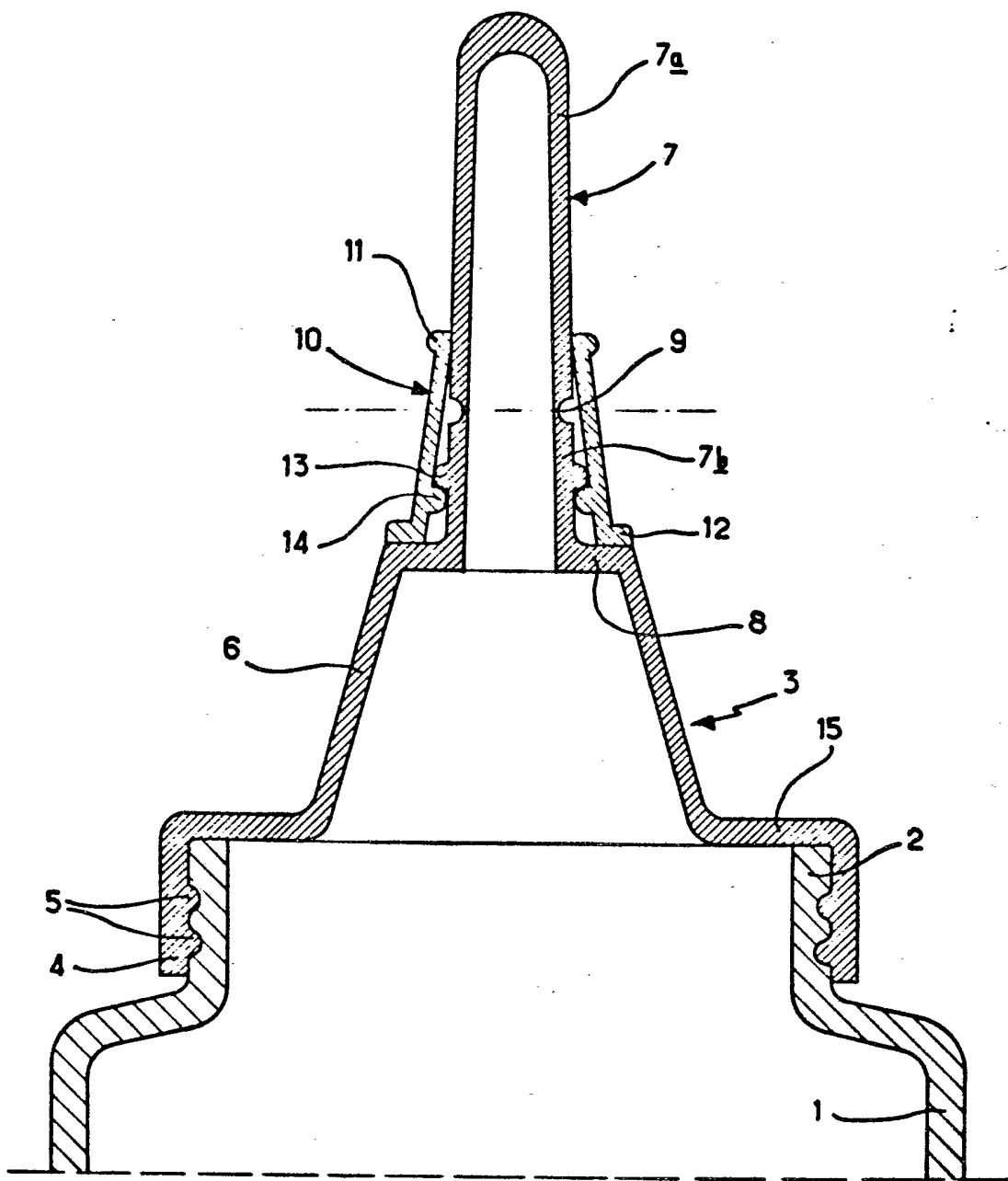


FIG. UNIQUE